

### 24.—Affaires des compagnies d'assurance-vie et des sociétés fraternelles canadiennes à l'étranger, 1946

NOTA.—Les chiffres des affaires au Canada paraissent au tableau 12, p. 1117.

Détail	Nouvelles polices (net)	En vigueur au 31 déc. (net)	Primes encaissées (net)	Réclamations payées (net)
	\$	\$	\$	\$
Compagnies canadiennes (vie)—				
Fédérales.....	511, 179, 735	4, 132, 034, 001	155, 930, 626	73, 924, 419
Provinciales.....	1	1	1	1
Sociétés fraternelles canadiennes—				
Fédérales.....	8, 500, 100	91, 840, 309	1, 169, 358	2, 343, 179
Provinciales.....	1	1	1	1
<b>Totaux.....</b>	<b>519, 679, 835</b>	<b>4, 223, 874, 310</b>	<b>157, 099, 984</b>	<b>76, 267, 598</b>

<sup>1</sup> Aucune déclarée.

### 25.—Total général de toute l'assurance-vie au Canada et des affaires des compagnies canadiennes à l'étranger, 1936

Détail	Nouvelles polices (net)	En vigueur au 31 déc. (net)	Primes encaissées (net)	Réclamations payées (net)
	\$	\$	\$	\$
Compagnies canadiennes (vie)—				
Fédérales.....	1, 492, 220, 779	11, 333, 319, 816	339, 905, 925	136, 178, 344
Provinciales.....	75, 912, 057	281, 120, 884	6, 819, 105	1, 648, 603
Sociétés fraternelles canadiennes—				
Fédérales.....	31, 351, 067	257, 632, 828	3, 636, 152	5, 016, 077
Provinciales.....	24, 845, 228	148, 215, 470	3, 528, 553	2, 164, 642
Compagnies britanniques (vie).....	30, 197, 611	205, 626, 216	5, 510, 427	2, 487, 777
Compagnies étrangères (vie).....	382, 284, 012	3, 405, 480, 833	94, 362, 353	34, 104, 556
Sociétés fraternelles étrangères.....	14, 467, 621	102, 514, 715	2, 333, 550	1, 246, 371
<b>Totaux généraux.....</b>	<b>2, 051, 278, 375</b>	<b>15, 733, 910, 762</b>	<b>456, 186, 065</b>	<b>182, 846, 370</b>

### Section 3.—Assurances contre les accidents

Depuis 1875, l'assurance contre les accidents a fait des progrès constants. Le rapport du surintendant des Assurances pour l'année civile 1880 révèle que le nombre de compagnies autorisées à vendre de l'assurance-accident, de cautionnement, contre le bris de glace et contre les explosions de chaudières à vapeur,—les quatre seuls genres d'assurance-accident vendus alors,—est de 5, 3, 1 et 1 respectivement. Le rapport de l'année 1946 indique que l'assurance-accident au Canada comprend maintenant différentes formes d'accident et 23 autres genres d'assurance vendue par les compagnies à charte fédérale. En 1880, dix compagnies s'occupent d'assurance-accident, mais en 1946 il y en a 273, dont 58 canadiennes, 72 britanniques et 143 étrangères; 204 de ces compagnies vendent aussi de l'assurance-feu. En outre, 21 sociétés ou ordres fraternels vendent de l'assurance-accident ou de l'assurance-maladie aussi bien que de l'assurance-vie et trois sociétés ou ordres fraternels ne vendent que de l'assurance-accident.

Le tableau 26, qui donne la répartition des affaires en ce domaine entre les compagnies à charte fédérale et provinciale, montre que, comme dans le cas de l'assurance-vie et de l'assurance-feu, la majeure partie des affaires (soit environ 90 p. 100 dans le cas présent) est effectuée par les compagnies à charte fédérale.